14 juin 1976

OCDE: Réunion du Conseil au niveau ministériel (Paris, 21 et 22 juin 1976). Instructions et délégation

Département de l'économie publique. Proposition du 9 juin 1976 (annexe)

Département politique. Co-rapport du 10 juin 1976 (annexe) Département des finances et des douanes. Co-rapport du 11 juin 1976 (adhésion)

Vu la proposition du département de l'économie publique et compte tenu de la procédure de co-rapport, le Conseil fédéral

décide:

- 1. Le présent rapport est approuvé à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, qui se tiendra à Paris les 21 et 22 juin 1976.
- 2. Le Chef du Département fédéral de l'économie publique et le Chef du Département politique fédéral sont chargés de diriger la délégation suisse à la conférence ministérielle de l'OCDE et de se faire accompagner de collaborateurs des Départements intéressés.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD 10 pour exécution - EPD 6 pour connaissance - FZD 7 pour connaissance - EFK 2 pour connaissance - FinDel 2 pour connaissance

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



Berne, le

Distribué

Au Conseil fédéral

EE. 753.4.1.2

OCDE: Réunion du Conseil au niveau ministériel (Paris, 21 et 22 juin 1976)

La réunion annuelle du Conseil de l'OCDE, au niveau ministériel, se tiendra les 21 et 22 juin 1976 sous la présidence de la Grèce, représentée par M. Panayis Papaligouras, Ministre de la coordination.

L'ordre du jour de la réunion comporte quatre objets principaux :

- les stratégies économiques et monétaires des pays de l'OCDE;
- le renouvellement de la Déclaration commerciale de mai 1974;
- les relations économiques internationales, notamment avec les pays en développement;
- un projet de Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

1. Stratégies économiques et monétaires des pays de l'OCDE

La reprise qui s'affermit actuellement dans les pays industrialisés donnera aux débats de la réunion ministérielle un contenu fort différent de l'année dernière, lorsque les économies de presque tous les pays membres de l'OCDE se trouvaient au point le plus bas de la récession.

Depuis lors en effet, et plus particulièrement au cours de ces derniers mois pour les pays eurepéens, l'évolution des princi-

paux aggrégats confirme que les économies de la plupart des pays industrialisés se situent à nouveau dans une phase cyclique ascendante. Cette situation se traduit par des perspectives de croissance réelle du PNB de la zone OCDE de 5,1 % en 1976, contre une baisse de 1,4 % en 1975, une stabilisation et une réduction progressive mais limitée du sous-emploi. Celui-ci devrait cependant continuer à constituer à moyen terme un sujet de préoccupation pour les gouvernements des pays membres notamment en raison de certains de ses aspects structurels. Par ailleurs, la balance des opération courantes de 1'OCDE dans son ensemble devrait enregistrer une détérioration sensible en 1976 (de 6 à 20 milliards de dollars de déficit) reflétant par là l'expansion de la demande dans les grands pays industriels de la zone. Un certain nombre de problèmes de caractère conjoncturel et structurel se posent toutefois dans le cadre de la reprise actuelle, sur lesquels le Secrétaire général entend attirer l'attention des Ministres en vue de susciter un renforcement de la concertation économique et monétaire entre pays membres.

Deux types de problèmes se distinguent d'ores et déjà comme devant se situer au centre des débats : la nature de la reprise actuelle et ses conséquences sur les choix de politique économique à court terme des Etats membres; la correction à plus long terme des insuffisances structurelles que la récession récente a mises en évidence.

Le regain d'activité que la plupart des économies ont connu au cours de ces six derniers mois a, pour une large part, eu son origine dans des facteurs de caractère temporaire tels que des politiques budgétaires expansionnistes et, plus récemment, les mouvements de reconstitution de stocks. En outre, en dépit de la sévérité de la récession de ces deux dernières années, les taux d'inflation sont restés jusqu'ici anormalement hauts dans la majorité des pays industrialisés, et les niveaux de chômage ne réagissent que lentement au mouvement de reprise. Enfin, sauf pour ce qui est des Etats-Unis, les perspectives en matière d'investissement productif, susceptible de prendre le relai des dépenses publiques et de la consommation privée, restent très incertaines.

La situation actuelle demande par conséquent des choix délicats en matière de politique économique : opportunité d'une part d'assurer et de consolider la reprise et plus particulièrement de permettre, par des politiques budgétaires et monétaires appropriées, une relance de l'investissement productif et une réduction du sousemploi, et nécessité dans le même temps, par le jeu de ces mêmes instruments de politique économique, de prévenir une nouvelle vague d'essor inflationniste suivie d'une autre récession profonde en 1977 et 1978. A cet égard, le Secrétaire général a, à diverses reprises, attiré l'attention sur les conséquences économiques et sociales ainsi que politiques qu'entraînerait une alternance de phases d'inflation et de récession, comme celles qui ont marqué la première moitié des années soixante-dix. Les éléments de jugement à la base de cette préoccupation ne sont pas négligeables : en dépit d'un certain ralentissement récent, le taux de croissance des aggrégats monétaires a été soutenu dans la plupart des principaux pays développés au cours des douze derniers mois; l'ampleur de la récente accélération des prix des produits de base semble disproportionnée avec celle de la reprise; une accélération de l'inflation pourrait en outre se manifester sous l'effet d'une reconstitution trop rapide des marges de profit à un stade avancé de la reprise et de nouvelles pressions salariales; enfin, le volume insuffisant de l'investissement productif durant ces dernières années pourrait faire apparaître dans les premiers stades de la reprise également des goulots d'étranglement du côté de l'offre.

A ces déséquilibres sectoriels, actuels ou potentiels, s'ajoute une diversité de situations en ce qui concerne la position extérieure des économies de l'OCDE, elle-même propre à susciter la poursuite de mesures de politique économique divergentes de la part des différents pays de la zone. Alors que la détérioration de près de 16 milliards de dollars de la balance des opérations courantes des Etats-Unis et la réduction sensible du surplus de l'Allemagne prévues pour 1976 s'expliquent par l'ampleur de la reprise

dans ces deux économies et devraient, en tout état de cause, avoir un effet de stimulant sur les économies des autres pays de la zone et sur celle des pays en développement, la situation extérieure de deux autres groupes de pays reste plus préoccupante et devrait continuer à constituer, pour les autorités de ces pays, des contraintes importantes dans la gestion de leurs politiques économiques. Parmi les grands pays industrialisés, le Royaume-Uni et l'Italie devraient encore, en 1976 et 1977, se trouver confrontés à des problèmes difficiles de financement de leurs déficits extérieurs. De même, le déficit des balances des opérations courantes des petits pays de l'OCDE devrait se maintenir à un niveau élevé en 1976 et 1977 en même temps que leur taux de croissance réel du PNB (2,8 %) devrait rester, en 1976, bien en deça de celui des principaux pays de la zone (5,6 %) ou de la zone même dans son ensemble (5,1 %).

Sur le plan monétaire international, de fortes pressions se sont manifestées au cours de l'année écoulée, ces derniers mois notamment, qui ont nécessité durant certaines périodes des interventions renforcées de la part des autorités monétaires nationales. L'analyse de ces développements par le Secrétaire général suggère toutefois que les raisons de cette évolution n'ont pas uniquement leur origine dans les conditions monétaires prévalant dans les divers pays de la zone et les résultats et perspectives en matière de balance des opérations courantes mais aussi dans une combinaison de facteurs à long terme, y compris les développements attendus en matière d'activité éco nomique et de prix et, dans des cas particuliers, de considérations politiques. Cette analyse, si elle devait se révéler exacte, constituerait un argument supplémentaire en faveur de l'élaboration de stratégies économiques et monétaires concertées des pays de l'OCDE.

Les préoccupations du Secrétaire général de l'OCDE recoupent largement celles exprimées à diverses reprises par les délégations suisses aux réunions ministérielles de l'OCDE. Dans l'ensemble, la délégation suisse à la réunion ministérielle des 21 et 22 juin pourrait donc s'associer aux considérations émises par le Secrétaire général. Elle pourrait notamment souscrire aux conclusions selon lesquelles des stratégies économiques et monétaires axées sur une expansion modérée et soutenue sont appropriées non seulement pour atteindre l'objectif d'une croissance à lont terme non-inflationniste mais encore afin d'assainir et de surmonter les insuffisances structurelles mises en évidence par la récente récession et de rétablir un schéma de croissance plus équilibré entre les divers pays membres. Les développements dans le domaine monétaire et des changes ont, dans le passé récent, accentué les déséquilibres entre pays membres et introduit de nouvelles distorsions dans les échanges et paiements internationaux au point où une coopération renforcée dans ce domaine représentera un élément majeur de la viabilité des politiques de croissance à moyen terme. La délégation suisse devrait, à cet égard, faire état des préoccupations que lui cause la situation actuelle et soutenir les efforts de concertation dans ce secteur particulier.

2. Renouvellement de la Déclaration commerciale de mai 1974

Sur un plan plus spécifique, le Secrétaire général propose, sur la base d'une recommandation du Comité exécutif spécial (CES), la reconduction, pour une nouvelle période de douze mois, de la Déclaration de "standstill" commerciale adoptée en mai 1974 par les Ministres de 1'OCDE.

La délégation suisse devrait donner son accord à ce renouvellement. Elle pourrait souligner qu'il constitue, à ses yeux, un acte important dans la perspective de la sauvegarde de l'état de libération des échanges internationaux. La Déclaration a joué jusqu'à maintenant un rôle de dissuasion non négligeable. Les considérations développées plus haut quant à l'état des balances

des paiements courants de toute une série de pays membres de l'OCDE, la crainte d'une résurgence de l'inflation et l'existence de problèmes structurels ne permettent pas d'exclure une augmentation des pressions protectionnistes dans les mois à venir. Par ailleurs, les pays en développement interpréteraient un non-renouvellement comme un affaiblissement de la volonté des pays de l'OCDE de sauvegarder l'état de libération des échanges internationaux.

En outre, la délégation suisse pourrait, dans son intervention, déplorer le retard enregistré dans la procédure de ratification du Fonds de soutien financier de l'OCDE signé en avril 1975 et relever - conformément aux commentaires approuvés l'année dernière, que le Secrétaire général propose également de reconduire sans changement - l'importance d'une coopération internationale accrue en matière de crédits à l'exportation.

3. Relations économiques internationales, notamment avec les pays en développement

En se réunissant trois semaines après la fin de la 4ème Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et trois semaines avant la réunion des hauts fonctionnaires de la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI), qui devrait marquer le début de la seconde phase de cette conférence, les Ministres de l'OCDE ne pourront pas éviter de procéder à une appréciation des résultats de la Conférence de Nairobi et à un échange de vues sur la manière de poursuivre le dialogue avec les pays en développement. On ne peut toutefois imaginer que les Ministres puissent - vu le temps qu'ils ont à disposition - traiter de tous les aspects de fond de ces questions.

La délégation suisse quant à elle pourrait exprimer sa satisfaction au sujet du climat de confiance réciproque qui semble dominer, depuis plusieurs mois, les relations économiques internationales - en particuler, celles entre les pays de l'hémisphère nord et ceux de l'hémisphère sud - et au sujet du fait que la Conférence de Nairobi n'ait pas remis en cause ce climat.

La Suisse voit dans ces développements la reconnaissance d'une interdépendance croissante des économies et des politiques. Maîtriser cette interdépendance et assurer l'évolution ordonnée de l'économie mondiale est de l'intérêt de toutes les parties en présence. Cela requiert la mise au point de mécanismes de coopération internationale d'un style nouveau. Le remplacement de la relation classique pays donneurs/pays bénéficiaires d'aide par des mécanismes de coopération économique internationale qui se fonderaient davantage sur les concepts de responsabilité partagée et de réciprocité dans les relations économiques pourrait constituer un premier pas décisif dans la bonne direction. La CCEI peut offrir cette possibilité.

Toutefois, les nouvelles méthodes de travail ne supprimeront pas la nécessité, pour les pays industrialisés, de faire de nouveaux efforts en faveur des pays en développement notamment dans les domaines financiers et commerciaux, afin d'accélérer le processus d'intégration des régions sous-développées du monde dans le système économique international. Une telle évolution serait d'ailleurs dans leur propre intérêt. L'interdépendance et le fait que le bon fonctionnement de l'économie mondiale est de l'intérêt de tous les pays n'assurent pas automatiquement que tous aient des chances égales d'en bénéficier. Tout en maintenant un système économique axé sur le jeu de forces du marché, il importe de corriger les défauts de ce système qui n'assure pas, en lui-même, une répartition équitable des revenus sur le plan international. Il est en conséquence nécessaire d'accepter le principe d'une adaptation du système économique mondial afin d'en améliorer le fonctionnement et d'assurer aux pays en développement des chances réelles de progrès économiques.

4. Investissement international et entreprises multinationales

Lors de leurs réunions de 1973 et de 1974, les Ministres de l'OCDE avaient décidé d'intensifier la coopération entre les Etats membres en matière d'investissement international¹⁾. Ce faisant, les Ministres reconnaissaient à la fois l'importance croissante des investissements internationaux - ils constituent avec les questions monétaires, commerciales et de développement des éléments essentiels des relations mondiales - et l'insuffisance de la coopération internationale dans ce domaine.

Ce mandat a été confié à un Comité d'experts créé à cet effet et placé sous l'égide du Comité exécutif en session spéciale. Les négociations ont été rendues difficiles par le fait qu'une partie des pays membres étaient surtout partisans d'une amélioration de la libéralisation des investissements internationaux alors que d'autres étaient principalement intéressés à la mise au point d'une réglementation applicable aux entreprises multinationales. Le résultat de ces travaux (cf. annexe) consiste en un projet de "Déclaration des Gouvernements des pays membres de l'OCDE sur l'investissement international et des entreprises multinationales" et en trois décisions du Conseil de l'OCDE portant sur des procédures de consultations. La Déclaration contient une recommandation conjointe des Gouvernements de l'OCDE aux entreprises multinationales exerçant leurs activités sur leurs territoires de respecter des "Principes directeurs" annexés à la Déclaration. Les Gouvernements déclarent en outre, dans une deuxième partie de cette même Déclaration, qu'ils devraient accorder aux entreprises sous contrôle étranger opérant sur leurs territoires le bénéfice du "traitement national". Dans une troisième partie enfin, les Gouvernements sont appelés à reconnaître la nécessité de tenir dûment compte des intérêts des autres pays mem-

¹⁾ cf. nos rapports du 30 juillet 1973 et du 28 juin 1974

bres affectés par des stimulants et obstacles officiels aux investissements directs internationaux. La Déclaration souligne le caractère évolutif des travaux de l'OCDE en la matière; les Gouvernements sont appelés à convenir d'améliorer encore leur coopération dans ce domaine.

Vu l'importance des investissements suisses à l'étranger et le nombre des entreprises suisses opérant hors de nos frontières, la Suisse a participé activement à ces négociations. Conformément au caractère libéral de notre politique économique extérieure, nous nous sommes surtout efforcés de faire admettre des solutions facilitant l'accès et les activités des investisseurs étrangers dans les pays membres de l'OCDE. Nous avons également estimé que la mise au point de "Principes", qui devraient guider les activités des entreprises multinationales, serait susceptible de désamorcer certains conflits ou tensions de caractère politique, économique ou social ainsi que d'apporter une contribution à l'augmentation des connaissances des Gouvernements et du public sur les activités des grandes sociétés. Il a été possible d'établir un équilibre entre les exigences envers les sociétés multinationales concernant leur comportement et l'attitude des Gouvernements vis-à-vis des investisseurs étrangers qui sont eux-mêmes, en majeure partie, des entreprises internationales.

Nous vous proposons par conséquent de souscrire à la "Déclaration des Gouvernements des pays membres de l'OCDE sur l'investissement international et des entreprises multinationales" et d'approuver les décisions de procédure y afférentes.

Lors du débat sur ce point de l'ordre du jour, la délégation suisse pourrait esquisser les grandes lignes de la politique suisse en matière d'investissement international telles qu'elles sont décrites ci-dessus. Elle pourrait souligner notre volonté de poursuivre les efforts de libéralisation entrepris à l'OCDE et notre

désir d'éviter ou de réduire tout conflit pouvant survenir entre pays exportateurs et pays importateurs de capitaux ou entre Gouvernements et investisseurs étrangers. La délégation pourrait également rappeler l'intérêt que les pays en développement portent à juste titre - à la question des relations entre leurs Gouvernements et les succursales de sociétés multinationales, dont le siège principal se trouve, en général, dans la zone de l'OCDE. Elle pourrait, à ce propos, souligner notre volonté de participer activement aux travaux envisagés dans d'autres enceintes internationales et la nécessité d'une préparation adéquate à cet effet au sein de 1'OCDE.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous

proposons

- 1. d'approuver le présent rapport à titre de directives pour la délégation suisse à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, qui se tiendra à Paris les 21 et 22 juin 1976;
- 2. de confier, comme dans les années précédentes, la direction de la délégation au Conseiller fédéral E. Brugger, qui se fera accompagner des collaborateurs des Départements intéressés dont il désirera s'assurer le concours et dont le nombre ne devra pas dépasser huit personnes.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

sig. Brugger

Annexe : communiqué de presse Extrait du procès-verbal à :

- Département politique fédéral (6) - Département fédéral des finances et des douanes (9) - Département fédéral de l'économie publique (10)

s.C.41.780.18.0. - TE/sc

3003 Bern, den 10. Juni 1976

Ausgeteilt

An den Bundesrat

Mitbericht

zum Antrag des Volkswirtschaftsdepartements vom 9. Juni 1976 betreffend OECD-Ministerratstagung in Paris vom 21./22. Juni 1976

Das EPD ist mit den Darlegungen des EVD einverstanden, beantragt aber eine Aenderung von Ziff. 2 des Antragsdispositivs betreffend die Zusammensetzung der schweizerischen Delegation.

Wie im Text des Antrags ausgeführt wird, bildet an der OECDMinisterratstagung die Entwicklung der Beziehungen zwischen den
Industriestaaten und den Entwicklungsländern ein Hauptthema.
Diese Beziehungen weisen unbestrittenermassen wichtige politische
Aspekte auf. Die diesjährige Sitzung gewinnt nun aber für uns vor
Abschluss der ersten Hälfte der Konferenz für Internationale Wirtschaftliche Zusammenarbeit in Paris ganz besonders an Gewicht,
weil jetzt für die kommende Phase durch einen Gedankenaustausch
nach gemeinsamen Wegen zur Fortsetzung eines konstruktiven Dialogs
gesucht wird. Die wirtschaftliche und politische Bedeutung der
KIWZ für die Schweiz ist schon im vergangenen Dezember vom Bundesrat anerkannt worden, als er sich an der Eröffnungssitzung durch
den Chef des EPD sowie des EVD vertreten liess (Beschluss vom
8. Dezember 1975).

Dass diese Ueberlegungen auch von anderen Staaten geteilt werden, geht daraus hervor, dass eine Reihe von Staaten sich durch zwei

Minister vertreten lassen werden. So werden nach unseren gegenwärtigen Angaben wahrscheinlich die Aussenminister der USA, Grossbritanniens, Frankreichs, Belgiens, Norwegens und evtl. Italiens teilnehmen. Im übrigen hat die Schweiz auch schon in früheren Jahren die Leiter des EPD und des EVD an OECD-Ministerkonferenzen entsandt.

Aus diesen Gründen beantragt das EPD, Ziff. 2 des Antragsdispositivs wie folgt abzufassen:

" 2. de charger le Chef du Département politique fédéral et le Chef du Département fédéral de l'économie publique de diriger la délégation suisse à la conférence ministérielle de l'OCDE et de se faire accompagner de collaborateurs des Départements intéressés.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

sig. Chevallaz

tis Mandelashteilung miri ermichtigt, die Verhandlungen Der